Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-16_08_2025_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération du conseil municipal de la séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, MICHELET Guy, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LAGOUTTE Jean-Yves, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : PANDOLFO Chantal (pouvoir à BELLEIN-GALLO Dominique), BEZELY Olivier (pouvoir à BERTRAND Gilbert), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette), QUERRE Sophie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : MOBUCHON Nathalie, NAFFRECHOUX Yannick, BOUE Jean-François, COLLIN Yannick.

Secrétaire de séance : SEGUR Aude

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**29**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 16-08-2025-CM : Echange de terrains entre la commune les copropriétaires de la parcelle 007AM0812 – 24 Boulevard du Général Leclerc

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs aux acquisitions, échanges et aliénations des biens communaux,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le plan de division joint au dossier,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme réunie le 16 octobre 2025,

Vu l'avis du Service de la Direction de l'Immobilier de l'État (France Domaine) en date du 23 octobre 2025, rendu conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le muret de l'ancienne parcelle cadastrée section 007AM0812, située 24 boulevard du Général Leclerc, empiète sur l'ancienne parcelle communale 007AM0510, laquelle constitue en partie le trottoir,

Considérant également que le trottoir, affecté à la circulation des piétons, empiète pour partie sur la parcelle privée 007AM0981, propriété des copropriétaires de la parcelle 007AM0812, Considérant qu'il convient de régulariser cette situation par un échange foncier équilibré, sans soulte, selon le plan de division joint,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200061463-20251217-16_08_2025_CM-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'un échange de terrains sans soulte entre la commune de Binic-Etables sur Mer et les copropriétaires de la parcelle 007AM0812, selon les modalités suivantes :

- Les parcelles communales à créer cadastrées 007AM1088 et 007AM1089, d'une superficie totale de 29 m², seront cédées aux copropriétaires de la parcelle 007AM0812 ;
- En contrepartie, la commune acquerra la parcelle à créer cadastrée 007AM1092, d'une superficie de 7 m², déjà affectée à l'usage du public (trottoir).

INTEGRE la parcelle 007AM1092 au domaine public communal ;

DIT QUE les frais de bornage et d'acte seront partagés à parts égales entre la commune et les copropriétaires concernés (50 % / 50 %).

AUTORISE le Maire à signer tous actes, documents et pièces nécessaires à la réalisation de cet échange, notamment l'acte authentique à intervenir, ainsi que toute pièce afférente au bornage et aux formalités cadastrales.

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor

PJ N°8A : Plan cadastrale

PJ N°8B : Avis du 23-10-2025

PJ N°8C : Plan division